



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU,
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE,

Absents : Aurélia DI BLASI

Secrétaire de séance : Cathy MALLARD

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 17

Représentés : 2

Votants : 19

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2025
2. Approbation du compte financier unique 2024 du budget général et des budgets annexes
3. Vote des taux des taxes locales
4. Affectation de résultat du budget général et des budgets annexes
5. Vote du budget général et des budgets annexes
6. Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre de la salle des sports
7. Avenant n°1 au marché de travaux BETEG – Lot n°1 ROQUET
8. Convention avec la CCPPSG pour fonds de concours investissement pour le projet BETEG
9. Convention avec la CCPPSG pour fonds de concours fonctionnement pour le projet BETEG
10. Demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre du Contrat Pays de la Loire pour le projet BETEG
11. Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police
12. Renouvellement de la convention pour la tarification solidaire des cantines
13. Validation d'achat d'un robot de tonte pour le terrain de foot
14. Vote des cotisations aux associations et organismes
 - Informations et questions diverses
 - o Concertation publique sur le projet de liaison électrique de la façade atlantique du 18 mars au 30 mai 2025 - www.rte-france.com/gila

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2025

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE : UNANIMITÉ

2- Approbation du compte financier unique 2024 du budget général et des budgets annexes.

Les comptes financiers uniques ont été présentés aux élus lors de la réunion du 19 mars 2025 (document transmis par mail le 20 mars).

Approbation du compte financier unique du budget général

FONCTIONNEMENT /	Dépenses :	2 037 792.40 €	Recettes :	2 857 843.82 €
INVESTISSEMENT /	Dépenses :	2 912 362.67 €	Recettes :	1 195 886.91 €

Commentaires :

VOTE : UNANIMITÉ

Approbation des comptes financiers uniques des budgets annexes :

Approbation du compte financier unique du budget annexe Locatifs

FONCTIONNEMENT /	Dépenses :	209 918.70 €	Recettes :	111 946.31 €
INVESTISSEMENT /	Dépenses :	28 913.32 €	Recettes :	572.10 €

Commentaires :

Approbation du compte financier unique du budget annexe Pompes Funèbres

FONCTIONNEMENT /	Dépenses :	22 213.35 €	Recettes :	22 725.72 €
INVESTISSEMENT /	Dépenses :	16 895.72 €	Recettes :	22 213.35 €

Commentaires :

Approbation du compte financier unique du budget annexe la Ferme du Blanchot

FONCTIONNEMENT /	Dépenses :	40 528.13 €	Recettes :	53 673.25 €
INVESTISSEMENT /	Dépenses :	63 731.78 €	Recettes :	51 458.59 €

Commentaires :

Approbation du compte financier unique du budget annexe Energie photovoltaïque

FONCTIONNEMENT /	Dépenses :	2 526.95 €	Recettes :	3 563.84 €
INVESTISSEMENT /	Dépenses :	8 036.00 €	Recettes :	2 208.00 €

Commentaires :

Approbation du compte financier unique du budget annexe Lotissement Fontaine Saint Jean

FONCTIONNEMENT /	Dépenses :	106.78	Recettes :	0.00 €
------------------	------------	--------	------------	--------

Commentaires :

VOTE : UNANIMITÉ

3- Vote des taux des taxes locales

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un mécanisme de compensation fiscale, pérenne et dynamique a été instauré reposant sur le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit de la commune et le calcul d'un coefficient correcteur, afin de permettre une compensation à l'euro près.

Pour 2025, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales, soit :

- Taxe foncière - bâti : 39,74 %
- Taxe foncière - non bâti : 69,74 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,23 %.

VOTE : UNANIMITÉ

4- Affectation de résultat du budget général et des budgets annexes

Vu les résultats du compte financier unique 2024 du budget général et des budgets annexes, il est proposé les affectations suivantes :

Pour le Budget la Ferme du Blanchot, l'excédent d'investissement d'un montant de 87 480.93 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 13 145.12 € en totalité en investissement.

Pour le Budget Pompes funèbres, le déficit de fonctionnement d'un montant de 406.11 € est reporté.

Le déficit d'investissement d'un montant de 687.63 € est reporté.

Pour le Budget Locatifs, l'excédent d'investissement d'un montant de 102 252.23 € est reporté et il est proposé reprendre l'excédent de fonctionnement de 11 761.38 € en fonctionnement.

Pour le Budget Energie photovoltaïque,

L'excédent d'investissement d'un montant de 6 214.49 € est reporté et le déficit de fonctionnement d'un montant de 551.62 € est reporté.

Pour le Budget Lotissement Fontaine Saint Jean,

Le budget étant clos au 31/12/2024, l'excédent de fonctionnement de 204 268.28 € sera repris au budget général en fonctionnement.

Pour le Budget général, le déficit d'investissement d'un montant de 291 355.85 € est reporté et il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 960 039.81 € à la section d'investissement de

L'excédent de fonctionnement de 204 268.28 € du BA Lotissement de la Fontaine Saint Jean est repris en section de fonctionnement.

VOTE : UNANIMITÉ

5- Vote du budget général et des budgets annexes

Les budgets prévisionnels ont été présentés aux élus lors de la réunion du 26 mars 2025 (document transmis par mail le 27 mars).

Approbation du budget annexe la Ferme du Blanchot

FONCTIONNEMENT / Dépenses & Recettes : 53 920.00 €

INVESTISSEMENT / Dépenses & Recettes : 149 536.05 €

Commentaires :

Approbation du budget annexe Pompes Funèbres

FONCTIONNEMENT / Dépenses & Recettes : 23 316.11 €

INVESTISSEMENT / Dépenses & Recettes : 22 687.63 €

Commentaires :

Approbation du budget annexe Locatifs

FONCTIONNEMENT / Dépenses & Recettes : 122 011.38 €

INVESTISSEMENT / Dépenses & Recettes : 102 252.23 €

Commentaires :

Approbation du budget annexe Energie photovoltaïque

FONCTIONNEMENT / Dépenses & Recettes : 4 309.62 €

INVESTISSEMENT / Dépenses & Recettes : 8 422.49 €

Commentaires :

VOTE : UNANIMITÉ

Approbation du budget général

FONCTIONNEMENT / Dépenses & Recettes : 2 819 000.00 €

INVESTISSEMENT / Dépenses & Recettes : 2 254 000.00 €

Commentaires :

VOTE : UNANIMITÉ

6- Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre de la salle des sports

Cet avenant concerne la mission complémentaire de l'architecte sur les garde-corps pour un montant de 1 175.55 € HT portant le montant global du marché à 121 927 € HT soit 146 312.40 € TTC.

VOTE : UNANIMITÉ

7- Avenant au marché de travaux de la BETEG – Lot n°1 ROQUET

Le présent avenant porte sur la réalisation d'une chape dans le local PAC de l'école Condorcet pour un montant de 1 246.30 € HT portant le montant total du marché à 450 291 € HT, soit 540 340,76 € TTC.

VOTE : UNANIMITÉ

8- Convention avec la CCPPSG pour fonds de concours investissement pour le projet BETEG

La Commune a créé une boucle d'eau tempérée à énergie géothermique afin d'alimenter les bâtiments publics en chaleur et eau chaude sanitaire. Des pompes à Chaleur (PAC) présentes dans les différents locaux techniques permettent de produire la chaleur nécessaire aux besoins des bâtiments.

Les bâtiments suivants bénéficient de l'installation BETEG :

- L'école Condorcet,
- Le pôle enfance l'escale,
- La salle de sport,
- La bibliothèque,

Afin de soutenir ce projet, la Communauté de communes PPSG verse un fonds de concours d'investissement lié à la réalisation des travaux de la BETEG à hauteur de 43 000 €. Le Conseil municipal doit mandater le Maire pour signer la convention.

VOTE : UNANIMITÉ

9- Convention avec la CCPPSG pour fonds de concours fonctionnement pour le projet BETEG

Afin de participer financièrement au fonctionnement de la BETEG, notamment pour la bibliothèque, la Communauté de communes PPSG verse un fonds de concours annuel de fonctionnement à hauteur de 2 115 €/an. Une convention est conclue pour une durée de 20 ans avec une clause de revoiture tous les 3 ans en fonction de la performance de l'installation et du montant des coûts annexes (électricité, maintenance, ...)

VOTE : UNANIMITÉ

10- Demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre du Contrat Pays de la Loire pour le projet BETEG

Dans le cadre de l'enveloppe attribuée par la Région à la CCPPSG, des projets avaient été fléchés au sein de chaque commune. Pour Crossac, il est proposé de présenter le projet BETEG qui rentre dans le cadre des critères de transition écologique et prise en compte des handicaps.

Le chiffrage estimatif du projet s'élève à 967 606.08 € HT.

La subvention attendue s'élève à la somme de 45 664 €.

VOTE : UNANIMITÉ

11- Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police

Un projet d'aménagement de sécurité du village de la Mondrais est en cours d'études.

Le maître d'œuvre C2i propose la réalisation de 2 plateaux de 8 ml et d'un petit giratoire surélevé pour un montant global de 32 000 € HT.

VOTE : UNANIMITÉ

12- Renouvellement de la convention pour la tarification solidaire des cantines

La convention mise en place en 2020 pour la tarification solidaire des cantines a pris fin. Une nouvelle convention tenant lieu de renouvellement pour 3 ans a été signée au 1^{er} septembre 2024.

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs solidaires, il convient de présenter une délibération autorisant la signature de cette convention à compter du 1^{er} septembre 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

13- Validation d'achat d'un robot de tonte pour le terrain de foot

Dans le cadre de l'entretien récurrent des terrains de football, une étude a été effectuée pour l'acquisition d'un robot de tonte. Nous avons reçu 2 propositions EFFIVERT à 20 988 € TTC et VERT-LEM à 13 514.49 € TTC

La commission Travaux propose de retenir le devis VERT-LEM Automower Husqvarna AM580L

Ce devis comprend l'installation et le service Up-Care PRO sur 5 ans (Full Services) et de rajouter 469 € TTC pour la fourniture d'un abri.

VOTE : UNANIMITÉ

14- Vote des cotisations aux organismes extérieurs

Il est proposé au Conseil le vote des cotisations aux organismes et associations suivants :

ORGANISMES – ASSOCIATIONS	2025
Parc Naturel Régional de Brière	3 773,46
AMF 44 (assoc fédérative départementale des maires et présidents d	786,12
Commune de Pont-Château RASED	343,20
Bruded Association	1 035,98
Association des Maires de l'Ouest de la Loire Atlantique	60,00
Commission Syndicale de Grande Brière Mottière	1 377,00
Polleniz	638,79
CAUE	480,00
TOTAL	8 494,55

VOTE : UNANIMITÉ

Informations

- Concertation publique sur le projet de liaison électrique de la façade atlantique du 18 mars au 30 mai 2025

www.rte-france.com/gila

La séance est levée à 21h05.

Arrêté le 21/05/2025

Publié sur le site internet le 23/05/2025

Le Maire,
Olivier DEMARTY

Le Secrétaire de séance
Cathy MALLARD

